

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial du produit : VELEZIA

1.2. UTILISATION IDENTIFIEES PERTINENTES DU PRODUIT ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Produit agrochimique : Adjuvant.

1.3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Jouffray-Drillaud
La cour d'Hénon
86170 Cisse
Tél: 05 49 54 20 54
Fax: 05 49 54 20 56
jd@jouffray-drillaud.fr

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Numéro ORFILA (INRS) : + 33(0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité par aspiration - Catégorie 1- (H304)

Texte complet des phrases de danger et des phrases H : voir section 16.

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Règlement (CE) No 1272/2008
Pictogrammes de danger (CLP)
Contient huile de paraffine



Mentions d'avertissement (CLP):
Mentions de danger (CLP):

DANGER
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP):

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P331 - NE PAS faire vomir

2.3. AUTRES DANGERS

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

**Propriétés environnementales**

Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. SUBSTANCES**

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. MELANGES

Nom	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH:	N° CAS :	%	Classification selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]
Huile de paraffine	265-148-2	donnée non disponible	64742-46-7	90-<100%	Asp. Tox. 1 (H304)

Informations complémentaires

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

Texte complet des phrases H : voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

En cas d'inhalation

Evacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Protection pour les secouristes

Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES**Contact avec les yeux**

Non classé d'après les données disponibles.

**VELEZIA**

Date de la version précédente : 21/07/2016

Date de révision : 02/08/2018

Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. MOYENS D'EXTINCTION****Moyens d'extinction appropriés**

- Poudre ABC
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Eau pulvérisée en brouillard

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :**

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.

**6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :

Méthodes de confinement Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Équipement de protection Individuelle Voir section 8 pour plus de détails

Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER**

Recommandations pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE

Mesures techniques/ conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts.

**7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)**

Veillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. PARAMETRES DE CONTROLE /VALEURS LIMITES D'EXPOSITION****Limites d'exposition**

Brouillard d'huile minérale :

USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée)

Légende

Voir section 16

8.2. CONTROLE DE L'EXPOSITION**Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Mesures de protection individuelle**Informations générales**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.



Protection de la peau et du corps Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Aspect :	limpide
Couleur :	incoloré à jaune clair
Etat physique (à 20°C) :	liquide
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif :	donnée non disponible
pH :	donnée non disponible
Point /intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Point éclair :	150 °C 302 °F
Taux d'évaporation (Acétate de butyle=1) :	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air :	donnée non disponible
Pression de vapeur :	donnée non disponible
Densité de vapeur :	donnée non disponible
Densité relative :	0.812-0.822 (15°C)
Masse volumique :	812 - 822 kg/m3 (15°C)
Hydrosolubilité :	donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible
LogPow :	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	donnée non disponible
Température de décomposition :	donnée non disponible
Viscosité cinématique :	5.9 – 6.9 mm2/s (40°C)
Propriétés explosives :	non explosif
Propriétés comburantes :	non applicable
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune dans les conditions normales d'utilisation

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation : Pas d'information disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER



Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.

10.5. MATIERES ACTIVES A EVITER/INCOMPATIBILITE

- Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

11.1. INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

Inhalation

Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact avec la peau

Non classé d'après les données disponibles

Contact avec les yeux

Non classé d'après les données disponibles

ATEmix

(inhalation-poussière/brouillard)

5.27 mg/l

Toxicité aiguë Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Huile de paraffine	LD50 > 2000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 (24h) >2000 mg/kg bw (rat - OECD 402)	LC50 (4h) > 5.105 mg/m3 (aerosol) (rat - OECD 403)

Sensibilisation

Sensibilisation

Non classé d'après les données disponibles.

Effets spécifiques

Cancérogénicité

Non classé d'après les données disponibles

Mutagénicité

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé d'après les données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Non classé d'après les données disponibles

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé d'après les données disponibles

**VELEZIA**

Date de la version précédente : 21/07/2016

Date de révision : 02/08/2018

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

Autres informations**Autres effets néfastes**

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES*Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.***12.1. TOXICITE**

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique. Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique. Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Huile de paraffine 64742-46-7	EC50 (72h) > 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201)	EC50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	-

Toxicité chronique pour le milieu aquatique. Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique. Informations sur les composants

Pas d'information disponible.

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION**Information sur le produit**

Pas d'information disponible.

LogPow

Pas d'information disponible

Informations sur les composants

**12.4. MOBILITE DANS LE SOL**

Sol	Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.
Air	Il y a peu de perte par évaporation
Eau	Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB

Évaluation PBT et vPvB	Pas d'information disponible
-------------------------------	------------------------------

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS :**

Déchets de résidus / produits non Utilisés	Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
No de déchet suivant le CED	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05.
Autres informations	Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	non réglementé
IMDG/IMO	non réglementé
ICAO/IATA	non réglementé
ADN	non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale. Substance non dangereuse au sens des réglementations de transport : RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR



15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Union Européenne

REACH

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

Information supplémentaire

Pas d'information disponible.

15.2 EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE :

Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit est classé H304 « Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ». Le risque est dû au danger par aspiration. Le risque résultant du danger par aspiration est uniquement lié aux propriétés physicochimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger spécifique. Aucun scénario d'exposition n'est dès lors requis.

15.3 INFORMATIONS SUR LES LEGISLATIONS NATIONALES

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36
Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)

16. AUTRES DONNEES

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

**VELEZIA**

Date de la version précédente : 21/07/2016

Date de révision : 02/08/2018

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

NB: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.